PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi 25 septembre à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame ABDESLAM Edith, Monsieur BERTAIL Etienne, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Madame CHAUVIN Emilie, Monsieur CHERON Denis, Madame COTHIER Edith, Monsieur CROTEAU Régis, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEDAIN Philippe, Monsieur LEPAULMIER Jean, Madame LEROY Isabelle, Madame MOUROCQ Angélique, Monsieur PAVLOVIC Nicolas, Madame TURBATTE Béatrice, Monsieur VAUTIER Dominique, Madame VERNET-MORIN Camille.

Absents ou excusés : Monsieur DELIQUAIRE Régis.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck a donné pourvoir à Madame VERNET-MORIN Camille.

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur LEPAULMIER Jean a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 21 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 2 juillet 2026
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transferts des compétences « Gaz », « Eclairage Public » et « IRVE »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aide Financière : Déplacement d'ouvrage – Communauté de communes du Pays de Falaise (Soumont-Saint-Quentin)
- Aide financière 2024 : Communauté de communes Cingal-Suisse Normande : prolongation de la durée de validité (Moutiers-en-Cinglais)

Concessions électricité et gaz

- Cession de la parcelle AM 108 d'une superficie de 18 m² située à CAGNY
- Restitution, déclassement et cession de la parcelle NS 99P (nouvellement cadastrée NS 207) située Boulevard Yves GUILLOU à Caen

- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles pour la constitution de droits réels de jouissance spéciale sur des propriétés privées
- Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour la dépose d'un réseau de communications électroniques
- Changement de régime FACÉ au 1er janvier 2027
- Convention de rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable situés sur la commune de Souleuvre-En-Bocage
- Suivi des négociations relatives au renouvellement du contrat historique de concession GAZ

Finances

- Modification de la délibération du Comité Syndical du 20 septembre 2018 relative au taux de reversement du montant de l'accise sur l'électricité à la commune de Condé-en-Normandie
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
- Décision modificative n° 1 du Budget Principal – Comptes « 458 »
- Versement d'une subvention d'investissement a la Régie « Mobilité Durable »

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –5ème tranche de travaux 2026 < 48 k€ TTC
- Eclairage public – 5ème tranche de travaux 2026 ≥ 48 k€ TTC
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle de stabilité mécanique des supports d'eclairage public et de signalisation lumineuse

Ressources

- Ajustement du tableau des effectifs – suppressions de postes et création d'un poste
- Recrutement d'agents contractuels remplaçants
- Demande de rupture conventionnelle
- Rémunération des agents du SDEC ÉNERGIE bénéficiant de crédits d'heures et d'autorisations d'absence au titre d'un mandat d'élu local
- Débat sur la Protection Sociale Complémentaire
- Plans de formation prévisionnels 2026-2027

Mobilités bas carbone

- Demande de modification du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) - 2026 – Aide financière - Commune de Reux
- Aide financière pour la création de bornes de recharge hors SDIRVE : Vendeuvre – Souleuvre-En-Bocage (Beny Bocage)

Transition Energétique

- Lancement des appels à projets « PROGRES » et « SPRINT »
- Convention relative au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom
- Projet de création d'une SEML EnR

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme d'effacement coordonné des réseaux –6ème Tranche 2026
- Programme d'effacement coordonné des réseaux –1ère Tranche 2027
- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 6ème tranche 2026
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)
- Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour compte de tiers (collectivités)

Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique

- Aide financière dans le cadre d'une convention de partenariat "Expériences communes"
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT
- Lancement de l'appel à projets « SOLENE » 2026 - Programme de rénovation énergétique des logements communaux à caractère social

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2026

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2026, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2026 est arrêté.

Arrivée de Madame Béatrice TURBATTE.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 2 juillet dernier, en vertu des délégations du Comité Syndical du 18 mai 2026 :

Objet		
Mobilités bas carbone	Acquisition de deux véhicules électriques d'occasion – Commune de Valdallière	
	Vente de certificats TIRUERT	
Ressources Humaines	Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n°2602355-2 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen	
Marché public	Construction d'une chaufferie Bois-Granulés sur la commune de Valdallière	
Transition Energétique / Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique (PACTE)	1ère demande d'aide financière pour la deuxième année d'accompagnement de l'Intercom de la Vire au Noireau – Mise en œuvre du défi « Ma petite planète scolaire »
		Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie pour le prêt de l'exposition nomade "2050"
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments (CEP - Niveau 1)	Adhésion des communes d'Aubigny, Saint-Pierre-des-Ifs, Feuguerolles-Bully et Villers-Bocage
		Avenants n°1 aux conventions CEP 1 : Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et commune de Pont d'Ouilly
	Conseil en Energie Partagé (CEP - Niveau 2)	Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et des communes de Feuguerolles-Bully et Cesny-aux-Vignes
	Compétence Contribution à la Transition Energétique : plan d'actions 2026 de la commune de Bavent	
Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique	Avenant n°1 à la convention SOLENE 2024 pour le financement de travaux de rénovation énergétique de logements communaux à caractère social - Feuguerolles-Bully	
	Partenariat avec l'Université de Caen pour l'accueil de groupes d'étudiants à la Maison de l'énergie	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 2 juillet 2026.

MARCHES PUBLICS

- **Consultations en cours**

Madame la Présidente rappelle les consultations lancées depuis le dernier Bureau Syndical, à savoir :

Objet	Type de procédure
Fourniture et acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés	Appel d'offres ouvert
Prestations de traiteurs	Marché à procédure adaptée ouverte

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

- **Reconductions de marchés :**

Les reconductions de marchés suivantes sont rappelées au Bureau Syndical :

Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2026					
Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
1 - CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
3 - CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
4 - CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
5 - CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029

Travaux et maintenance EP / SL 2024					
Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
1 - BAYEUX - BESSIN - BOCAGE - VIRE NOIREAU	TEIM + INEO	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
2 - CAEN OUEST - SEULLES TERRE ET MER - CŒUR DE NACRE	TEIM + INEO	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
3 - CAEN SUD - ORNE ET ODON - SUISSE NORMANDE	TEIM + INEO	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
4 - CAEN NORD - CAEN EST	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
5 - PAYS D'AUGE NORD	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
6 - LISIEUX - VAL ES DUNES - PAYS DE FALAISE	GAGNERAUD CONSTRUCTION + SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027

Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications, infrastructures de recharge pour véhicules électriques					
Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
1 CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
2 CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
3 CC Coeur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
4 CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
6 CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
7 CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
8 CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
11 CC Val Es Dunes	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
12 CU Caen la Mer Est	STURNO + TEIM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
14 CC Vallees de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
15 CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
17 CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
5a CC Seulles Terre et Mer	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	18 mois + 2*12 mois	07/06/2024	01/01/2027	31/12/2027
9a CC Terre d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	18 mois + 2*12 mois	04/06/2024	01/01/2027	31/12/2027
10a CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	18 mois + 2*12 mois	04/06/2024	01/01/2027	31/12/2027
13a CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	18 mois + 2*12 mois	07/06/2024	01/01/2027	31/12/2027
16a CC Pré-Bocage Intercom	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	18 mois + 2*12 mois	07/06/2024	01/01/2027	31/12/2027

Prestations de conseil juridique					
Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
1 - Droit de l'énergie	SEBAN ET ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	10/01/2025	10/01/2027	09/01/2029
2 - Droit institutionnel	SEBAN ET ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	10/01/2025	10/01/2027	09/01/2029
3 - Droit de la fonction publique territoriale	CHARREL ET ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	09/01/2025	09/01/2027	08/01/2029
4 - Droit de la commande publique	PARME AVOCATS	12 mois + 3*12 mois	09/01/2025	09/01/2027	08/01/2029
5 - Droit des finances publiques	SEBAN ET ASSOCIES + ARBOR TOURNOUD ET ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	10/01/2025	10/01/2027	09/01/2029
6 - Droit public et privé	SCP LONQUEUE ET ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	07/01/2025	07/01/2027	06/01/2029

Autres						
Marché	Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Date de la reconduction	Fin maxi
Marché public de services juridiques - actes authentiques	–	D&ASSOCIES	12 mois + 3*12 mois	16/02/2026	16/02/2027	15/02/2030
Missions de contrôle COFRAC sur opérations CEE BATI, ET et CER IRVE	1 Vérification ENR	QUALICONSULT	12 mois + 3*12 mois	10/02/2026	10/02/2027	09/02/2030
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	1 Ouest	AD3E	24 mois + 2*12 mois	12/12/2023	12/12/2026	11/12/2027
	2 Est	AD3E	24 mois + 2*12 mois	12/12/2023	12/12/2026	11/12/2027
	1 Ouest	ALBEO	24 mois + 2*12 mois	12/12/2023	12/12/2026	11/12/2027
	2 Est	ALBEO	24 mois + 2*12 mois	12/12/2023	12/12/2026	11/12/2027
Maintenances préventive et curative des installations photovoltaïques du SDEC ÉNERGIE	–	AVNOR	24 mois + 2*12 mois	01/10/2024	31/12/2026	31/12/2028
Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance	–	PROTECTAS	12 mois + 3*12 mois	01/01/2024	01/01/2027	31/12/2027
Fourniture de mâts d'éclairage public - 2026	–	METALOGALVA	12 mois + 3*12 mois	16/02/2026	16/02/2027	15/02/2030
Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux	–	GERTRUDE SAEM	12 mois + 3*12 mois	07/01/2025	07/01/2027	06/01/2029
Vérifications réglementaires des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, neuves, remaniées ou existantes, des bornes de recharge électriques et des installations électriques des locaux du SDEC ÉNERGIE	–	DEKRA INDUSTRIAL	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables 2026-2027	1 Bornes de 7 kva en AC avec un ou deux points de charge	SGA INDUSTRIES	12 mois + 1*12 mois	24/02/2026	24/02/2027	24/02/2028
	2 Bornes de 20 à 30 kva en DC et 22 kva en AC	SGA INDUSTRIES	12 mois + 1*12 mois	24/02/2026	24/02/2027	24/02/2028
	3 Bornes de 90 à 180 kva en DC avec deux points de charge	SGA INDUSTRIES	12 mois + 1*12 mois	24/02/2026	24/02/2027	24/02/2028
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables	–	LOAD STATIONS + RESONANCE	12 mois + 3*12 mois	01/01/2026	01/01/2027	31/12/2029
Maintenance et entretien des installations électriques du SDEC ÉNERGIE	–	ELECTRIQUE CITE	12 mois + 1*12 mois	25/01/2026	25/01/2027	24/01/2028
Maintenance et exploitation de la plomberie et des installations thermiques & climatiques du SDEC ÉNERGIE	–	FOUCHARD SAS	12 mois + 3*12 mois	16/01/2026	16/01/2027	15/01/2030
Maintenance préventive et curative de l'ascenseur du SDEC ÉNERGIE	–	TK ELEVATOR FRANCE	12 mois + 3*12 mois	07/01/2026	07/01/2027	06/01/2030
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	–	JBS PROPRETE	12 mois + 3*12 mois	01/01/2025	01/01/2027	31/12/2028

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

- Avenants :

Madame la Présidente rappelle les avenants présentés dans la note de synthèse adressée aux élus avec leur convocation, à savoir :

Marchés	Lots	Entreprises		Objet de l'avenant
Services d'assurances	Lot 2	DIOT SIACI + ALLIANZ		Ajout d'activités
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Souleuvre-en-Bocage	Lot 2	VIRIA		Avenant n°1 - Adaptations techniques
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	Lot 1	AD3E	ALBEO	Avenant n°1 - Prestation supplémentaire
	Lot 2	AD3E	ALBEO	Avenant n°1 - Prestation supplémentaire
Services d'assurances	Lot 6	AXA		Ajout d'activités
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer (14)	CONFORTHERMIC			Avenant n°2 - Travaux supplémentaires

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

- Sous-traitances :

Dans le cadre de ses marchés, Madame la Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Souleuvre-en-Bocage				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
1 - Gros œuvre et second œuvre	CORBIN	DROULLON	Couverture	5 607,10 €
2 - Chauffage et réseau de chaleur	VIRIA	SYNERGIE SERVICES	Prestations électriques	20 686,80 €

Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2026				
Lots	**Titulaire**	**Sous-Traitants**	**Nature des prestations sous-traitées**	**Montant HT**
1 - CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	5 455,00 €
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge				4 982,00 €
1 - CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	SEC INGENIERIE	Etudes de travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité	0,00 €
2 - CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge				0,00 €
5 - CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon				0,00 €
2- CC Coeur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX OMEXOM	EUROVIA BASSE NORMANDIE	Terrassement / Déroulage / Sablage	4 362,00 €

Travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo protection, panneaux à messages variables et radars pédagogiques 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
4 - CAEN NORD - CAEN EST	SPIE CITYNETWORKS+GAGNE RAUD CONSTRUCTION	ECR ENVIRONNEMENT NORD-OUEST	Implantation de 4 mâts d'éclairage	2 270 €

Travaux Réseaux 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
11b - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	TEIM + ALLEZ &CIE + SPIE CITYNETWORKS	CITEOS	Installation de bornes IRVE parking P+R Pompidou - CAEN	15 000 €

Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications, infrastructures de recharge pour véhicules électriques				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
3 - CC Coeur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	SEC INGENIERIE	Etudes de travaux d'effacement de réseau	0 €
4 - CU Caen la Mer Ouest				0 €
6 - CU Caen la Mer Nord				0 €
14 - CC Vallées de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud				0 €
3 - CC Coeur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	BATI 14	Travaux de maçonnerie	5 000 €
4 - CU Caen la Mer Ouest				5 000 €
6 - CU Caen la Mer Nord				5 000 €
14 - CC Vallées de L'Orne et de L'Odon - CU Caen la Mer Sud				5 000 €
11 – CC Val Es Dunes	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	GB FORAGES	Travaux de forage et micro-forage	0 €
11 - CC Val Es Dunes		AD EQUIPEMENTS	Travaux de marquage et pose de mobilier urbain	0 €
11 - CC Val Es Dunes		BREYNE FLORIAN	Travaux de terrassement en partie privée	0 €
12 - CU Caen la Mer Est	STURNO + TEIM	GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés pour l'année 2026	50 000 €
1 - CC Isigny-Omaha Intercom				50 000 €
2 - CC Bayeux Intercom				50 000 €
17 - CC Intercom de la Vire au Noireau				50 000 €
7 - CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EBTP	Travaux de terrassement en partie privée	0 €
8 - CC Coeur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville				0 €
11 - CC Val Es Dunes				0 €
15 - CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO	TOFFOLUTTI	Travaux de réfection de chaussées	80 000 €

Travaux souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations	Montant HT
5a - CC Seulles Terre et Mer	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BATI 14	Travaux de maçonnerie	5 000,00 €
13a - CC Cingal Suisse Normande				5 000,00 €
16a - CC Pré-Bocage Intercom				5 000,00 €
10a - CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	EBTP	Travaux de terrassement en partie privée	0,00 €
9a - CC Terre d'Auge				0,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DES COMPETENCES « GAZ », « ECLAIRAGE PUBLIC » ET « IRVE »

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts des compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 2 juillet 2026 :

Compétence	Collectivité	Date de la délibération
GAZ	Souleuvre-en-Bocage	10 septembre 2026
ECLAIRAGE PUBLIC	Saint Jouin	26 juin 2026
IRVE	Asnelles	29 mai 2026
	Cricqueville-en-Bessin	26 juin 2026
	Croisilles	02 juillet 2026
	Hermival-les-Vaux	02 juillet 2026
	Pierrepont	16 juillet 2026
	Saint-Laurent-sur-Mer	20 juillet 2026
	Vendeuvre	30 juillet 2026

La commune de Saint-Jouin ne possède pas d'actif relevant de la compétence « Eclairage Public » et les communes d'Asnelles, Cricqueville-En-Bessin, Croisilles, Hermival-les-Vaux, Pierrepont, Saint-Laurent-Sur-Mer et Vendeuvre, ne possèdent pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables ». Madame la Présidente propose donc de fixer la valeur de leur patrimoine à 0 € à la date des transferts.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Souleuvre-en-Bocage ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Saint-Jouin ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Eclairage Public », de la commune de Saint-Jouin s'élève à 0 € ;*

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Asnelles, Cricqueville-en-Bessin, Croisilles, Hermival-les-Vaux, Pierrepont, Saint-Laurent-sur-Mer et Vendeuvre ;*
- *DIT que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Asnelles, Cricqueville-en-Bessin, Croisilles, Hermival-les-Vaux, Pierrepont, Saint-Laurent-sur-Mer et Vendeuvre s'élève à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ACTUALITES

➢ Ordre du jour du Comité Syndical du 1er octobre 2026

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 1er octobre 2026 à 10h00, dans l'espace Carmin du Crédit Agricole Normandie.

Son ordre du jour, dont la majorité des sujets sera soumise pour avis ce jour au Bureau Syndical, est le suivant :

Actualités du syndicat		- Approbation PV du Comité Syndical du 11 juin 2026 - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - État des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical, - Présentation du nouveau site internet - Présentation des différents types de classification des communes, - Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - Lieu des séances des assemblées,
Intérêt commun	Instances	- Composition du collège du SDEC ÉNERGIE de la Commission consultative pour la Transition Energétique.
	Ressources humaines	- Ajustement du tableau des effectifs, - Rémunération des agents du SDEC ÉNERGIE bénéficiant de crédits d'heures et d'autorisations d'absence au titre d'un mandat d'élu local - Débat sur la protection Sociale Complémentaire, - Plans de formation prévisionnels 2026/2027.
	Finances	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours : validation des nouveaux projets et présentation de l'évolution des demandes, - Décision modificative n°1 du Budget Principal – Comptes « 458 » - Reversement du montant de l'accise sur l'électricité à la commune de Condé-en-Normandie. - Versement d'une subvention d'investissement à la Régie « Mobilité Durable »
	Electricité	- Cession de la parcelle AM 108 d'une superficie de 18m² située à CAGNY, - Cession de la parcelle NS99 d'une superficie de 28 m² située Boulevard Yves Guillou à Caen, - Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour la dépose d'un réseau de communications électroniques.

Compétences optionnelles	Gaz	- Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz
	Transition Energétique	- Projet de création d'une SEM EnR et d'une SPL

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ <u>Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes</u>

Par courrier en date du 24 juillet 2026, la Chambre Régionale des comptes Normandie a informé Madame la Présidente du lancement du contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat, pour la période de 2023 à ce jour.

Une première rencontre a eu lieu le 18 août 2026, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, avec le premier conseiller, et le vérificateur chargés du contrôle.

Le contrôle a démarré le 1er septembre 2026, avec la réception du premier questionnaire financier, auquel le Syndicat devait répondre sous 15 jours.

Un 2nd questionnaire portant plus particulièrement sur les missions optionnelles du Syndicat a été réceptionné le 21 septembre pour une réponse au plus tard le 1er octobre 2026.

Les prochaines étapes de ce contrôle sont présentées aux élus du Bureau Syndical, à savoir :

- Audit sur place et sur pièce,
- Etablissement d'un rapport d'observations provisoires présentant notamment d'éventuelles recommandations et obligations de faire,
- Réponse du syndicat à ces observations,
- Etablissement du rapport d'observations définitives,
- Délibération du Comité Syndical prenant acte de la présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives,
- Un an plus tard, présentation au Comité Syndical du bilan de mise en œuvre des recommandations et obligations de faire,
- Transfert de cette délibération à la CRC.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ <u>Commission Consultative pour la Transition Energétique</u>

Le Comité Syndical du 1er octobre prochain sera invité à valider la composition du collège des représentants du SDEC ÉNERGIE de la Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE), chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Un appel à candidature a été lancé à l'occasion du Comité Syndical du 11 juin dernier et rappelé lors du webinaire d'information du mercredi 1er juillet : « La Commission consultative pour la transition énergétique (CCTE) – renouvellement du collège SDEC ÉNERGIE ».

Des sièges restent toujours vacants, notamment pour garantir la représentation des territoires de :

- Cingal-Suisse Normande,
- Cœur de Nacre,
- Val es Dunes.
- Seulles, Terre et Mer,
- Pré Bocage Intercom,

Madame la Présidente propose aux élus du Bureau Syndical de ces territoires de revenir vers leurs collègues et si besoin, le Comité Syndical sera invité à combler les derniers sièges vacants.

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

➢ <u>Lieux des séances des assemblées</u>

Conformément aux articles 6 et 22 du règlement intérieur des assemblées, les séances du comité et du bureau ont lieu dans un site choisi par le président, par délégation de l'organe délibérant, situé sur le territoire de l'une des collectivités membres.

Considérant :

- Que la capacité d'accueil des locaux actuels du siège social du SDEC ÉNERGIE ne permet pas d'accueillir l'ensemble des 151 membres du Comité Syndical, ainsi que le public, dans des conditions de sécurité, d'accès et de confort satisfaisantes ;
- Qu'il y a lieu de fixer un lieu de réunion principal pour le Comité Syndical offrant une capacité d'accueil adaptée à sa taille, tout en prévoyant une solution de repli logistique en cas d'indisponibilité ;
- Que le Bureau Syndical, comptant un nombre plus restreint de membres, peut siéger au siège social du Syndicat, sauf besoins matériels spécifiques ou contraintes d'outils techniques particuliers ;

Madame la Présidente propose de soumettre au Comité Syndical du 1er octobre prochain, l'adoption des dispositions suivantes :

Article 1 : Lieu de réunion du Comité Syndical

Les séances du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se tiendront habituellement à l'adresse suivante : Salle Normandie de la CCI Caen Normandie, située Rue René Cassin à Saint-Contest, commune membre du Syndicat.

Article 2 : Solution alternative en cas d'indisponibilité de la salle de réunion du Comité Syndical

En cas d'indisponibilité ponctuelle de la salle mentionnée à l'article 1 ou pour des besoins ponctuels spécifiques, le Comité Syndical pourra se réunir au Centre de Conférence du Crédit Agricole Normandie ou au Mémorial de Caen, respectivement situés 15, esplanade Brillaud de Laujardière, CS 25014, et Esplanade Général Eisenhower, 14050 Caen, commune membre du Syndicat.

Article 3 : Lieu de réunion du Bureau Syndical

Les réunions du Bureau Syndical se tiendront au siège social du Syndicat, situé Esplanade Brillaud de Laujardière à Caen.

Article 4 : Solution alternative en cas d'indisponibilité de la salle de réunion du Bureau Syndical

En cas d'indisponibilité de la salle mentionnée à l'article 3 ou pour des besoins ponctuels spécifiques, le Bureau Syndical pourra se réunir à l'Abbaye d'Ardenne 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, commune membre du Syndicat.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

➢ Nouveau site internet

Le nouveau site internet du syndicat (www.sdec-energie.fr) a été mis en ligne hier.

Madame la Présidente propose à Monsieur Alban RAFFRAY d'en faire une rapide présentation.

Aboutissement de plusieurs mois de travail et d'une mobilisation collective, ce projet de refonte marque une étape importante dans l'évolution de notre présence numérique.

Le site a été entièrement repensé afin de rendre les services du SDEC ÉNERGIE accessibles à tous et accompagner toujours plus efficacement les collectivités du Calvados dans leurs projets.

L'ergonomie du site a été entièrement revue afin de faciliter l'accès aux contenus. Les informations ont été réorganisées pour mettre davantage en valeur les missions du SDEC ÉNERGIE et les services proposés aux collectivités. L'objectif : permettre à chacun de trouver rapidement les informations recherchées.

Le site de la Maison de l'Énergie est désormais intégré au site du SDEC ÉNERGIE. Les visiteurs retrouvent ainsi, sur une plateforme unique, l'ensemble des informations, conseils et actualités liés à la transition énergétique.

Pour faciliter l'accès à l'information, le site propose désormais une entrée par profil grâce au parcours **« Je suis »**. En quelques clics, chaque visiteur peut accéder directement aux contenus qui le concernent, qu'il soit une collectivité, un enseignant, un professionnel ou un particulier.

Déjà proposé sur l'ancien site, le guide interactif des aides financières du SDEC ÉNERGIE est désormais personnalisé selon la classification de la commune. En quelques étapes, les élus et agents territoriaux peuvent identifier les aides correspondant à leur collectivité et à leurs projets, et obtenir une vision rapide des dispositifs mobilisables.

L'Espace Adhérents fait peau neuve pour offrir une expérience personnalisée à nos collectivités adhérentes. Les utilisateurs peuvent désormais accéder plus facilement à leurs informations, documents et contacts dédiés. Cette évolution vise à renforcer la proximité avec nos adhérents et à simplifier leurs démarches au quotidien.

Ce nouvel Extranet sera présenté aux élus lors d'un atelier organisé à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes du 1er octobre prochain.

Le moteur de recherche occupe désormais une place centrale sur la page d'accueil afin de faciliter l'accès aux contenus.

Le site intègre également un assistant conversationnel, **Watt'Son**, pour accompagner les visiteurs dans leurs recherches et les orienter vers les informations les plus pertinentes.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ Echéancier

Madame la Présidente rappelle que le Bureau Syndical, est invité à participer à la **Journée Portes Ouvertes** qui sera organisée le jeudi 1er octobre prochain dans les locaux du Syndicat, de 9h à 19h.

Cette journée sera l'occasion de rencontrer et d'échanger avec les agents du syndicat, et ainsi de mieux connaître les accompagnements, expertises et solutions proposés par le SDEC ÉNERGIE.

La commission « Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique » programmée le jeudi 15 octobre est décalée au lundi 19 octobre à 8h30.

Le Bureau Syndical du 6 novembre prochain sera invité, après étude des dossiers soumis par les commissions, à travailler sur le projet stratégique du mandat sur une grande partie de la journée.

Le timing prévisionnel de la journée, qui se déroulera exceptionnellement dans les locaux de l'IMEC à l'Abbaye d'Ardenne (Saint-Germain-la-Blanche) se présente comme suit :

- 8h30-9h00 – Accueil café
- 9h00-10h30 – Réunion du Bureau Syndical
- 10h30-12h30 – Projet stratégique
- 12h30-14h00 – Pause déjeuner
- 14h00-16h30 – Projet stratégique

La commission « Concessions électricité et gaz », initialement programmée le mardi 17 novembre 2026, est avancée au lundi 16 novembre à 14h.

La commission départementale d'intégration des ouvrages dans l'environnement se tiendra le vendredi 20 novembre 2026 à 15h00.

L'échéancier ainsi mis à jour a été joint à la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TRAVAUX DES COMMISSIONS INTERNES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission réunie le 10 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet cette liste de nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour les 9 projets proposés relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, pour un montant de 157 823,36 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 61 276,02 € HT pour le renforcement du réseau ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE FINANCIERE : DEPLACEMENT D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE (SOUMONT-SAINT-QUENTIN)

Il est proposé d'apporter une aide de 1 901,98 €, calculée à partir du montant total du devis Enedis s'élevant à 6 659,61 € HT, à la Communauté de communes du Pays de Falaise pour le déplacement d'un ouvrage électrique sur la commune de Soumont-Saint-Quentin.

Cette aide est proratisée en fonction du poids de la population des communes rurales (auxquelles appartient Soumont-St-Quentin) par rapport à la population totale de l'EPCI : 40 % du montant HT « réseau BT » proratisé à 71,40 %, soit 28,56 %.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, qui n'a par ailleurs pas participé à l'étude de la demande en commission, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'apporter une aide de 28,56 % du montant du devis Enedis (hors branchement) soit 1 901, 98 € à la Communauté de communes du Pays de Falaise, pour le déplacement d'un ouvrage électrique sur la commune de Soumont-Saint-Quentin ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE FINANCIERE 2024 : COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE : PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE (MOUTIERS-EN-CINGLAIS)

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Bureau Syndical du 27 septembre 2024 a décidé l'attribution d'une aide financière à la Communauté de Communes de Cingal-Suisse Normande dans le cadre de l'alimentation de la restructuration d'un hangar artisanal en cuisine centrale collective, des locaux des services techniques et de la salle communautaire de réunion des Moutiers-en-Cinglais.

N'ayant réceptionné la facture Enedis qu'en février 2026, après expiration de la validité de l'aide, la Communauté de Communes sollicite la prolongation de la durée de validité de cette aide financière.

Sachant que le montant de la facture correspond bien à celui présenté au Bureau Syndical de 2024, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'accepter cette prolongation jusqu'au 31 décembre 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de prolonger la durée de validité de l'aide financière accordée le 27 septembre 2024 à la communauté de communes de Cingal-Suisse-Normande (délibération n°2024-06-BS-DB-11), dans le cadre de l'alimentation de la restructuration d'un hangar artisanal en cuisine centrale collective, des locaux des services techniques et de la salle communautaire de réunion des Moutiers-en-Cinglais, jusqu'au 31 décembre 2026 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 7 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical et du Comité Syndical.

➢ CONCESSION ELECTRICITE

CESSION DE LA PARCELLE AM 108 D'UNE SUPERFICIE DE 18 M² SITUEE A CAGNY

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'à la suite de la délibération du Bureau Syndical en date du 30 janvier 2026, une convention de restitution de la parcelle AM 108 située à Cagny a été conclue le 24 février 2026 entre ENEDIS et le Syndicat, cette parcelle étant un bien de retour.

Le Bureau Syndical du 13 mars 2026 a ensuite approuvé son déclassement.

Le SDEC ÉNERGIE ayant reçu une proposition d'achat de cette parcelle au prix de 1 000 € hors frais et taxes (montant correspondant à celui de l'avis domanial réceptionné le 22 janvier 2026), et l'acquéreur s'engageant à prendre en charge les frais de réitération de l'acte de restitution ainsi que les frais de l'acte de vente, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'émettre un avis favorable à la cession de cette parcelle d'une superficie de 18 m² au prix de 1 000 €.

Le Bureau Syndical valide cette proposition de cession qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

RESTITUTION, DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE NS 99P (NOUVELLEMENT CADASTREE NS 207) SITUEE BOULEVARD YVES GUILLOU A CAEN

➢ <u>Restitution et déclassement</u>

Par deux courriers en date du 23 avril 2026, la Communauté Urbaine de Caen la mer a notifié au Syndicat d'une part, l'arrêté préfectoral du 26 février 2026 déclarant d'utilité publique l'extension du tramway de Caen la mer d'est en ouest et les opérations qui y sont liées, notamment sur la commune de Caen, et d'autre part, une offre d'indemnité pour l'acquisition d'une partie de la parcelle NS 99 pour 28 m² sur une emprise totale de 72 m² située à Caen, boulevard Yves Guillou.

Afin de poursuivre de manière amiable cette cession, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical :

- d'approuver la conclusion de la convention de restitution de cette parcelle entre ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE ;
- de prononcer le déclassement de cette parcelle.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le contenu de la convention de restitution à titre gratuit à intervenir entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE relative à la restitution au SDEC ÉNERGIE d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée NS99 pour 28 m² (nouveau numéro parcellaire NS 207) ;*
- *DECIDE de déclasser le bien à compter de la date de signature de la convention de restitution à intervenir entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE relative à la restitution au SDEC ÉNERGIE d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée NS99 pour 28 m² (nouveau numéro parcellaire NS 207).*

- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer ladite convention de restitution ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ Cession

Le 27 août 2026, le Syndicat a reçu l'évaluation de la valeur vénale de ce bien à 15 €/m², soit pour une parcelle de 28 m² issue de la division en cours, une indemnité principale de 420 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

A la suite des décisions de restitution et de déclassement, il sera proposé de saisir le Comité Syndical afin de décider de la cession de cette parcelle à la Communauté Urbaine de Caen la mer au prix de global de 504 € (indemnité principale de 420 € + indemnité accessoire de remploi de 84 €).

La Communauté Urbaine Caen la mer prendra en charge les frais de géomètre ainsi que les frais des actes notariés nécessaires à cette cession (réitération en la forme authentique de la convention de restitution et acte de vente).

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'émettre un avis favorable à la cession de cette parcelle d'une superficie de 28 m² au prix de 504 €.

Le Bureau Syndical valide cette proposition de cession qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUES HORS ZONES CONSTRUCTIBLES POUR LA CONSTITUTION DE DROITS REELS DE JOUISSANCE SPECIALE SUR DES PROPRIETES PRIVEES

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitéré par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles. Cette décision a été publiée le 26 août 2026.

Au vu des valeurs fixées dans cette dernière et conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2019, Madame la Présidente propose de conserver, à compter du 1er janvier 2027, la valeur de l'indemnité qui est versée aux propriétaires concernés, pour les zones non constructibles, fixée à 1,080 €/m² depuis le 1er janvier 2026.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *FIXE le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles, à 1,080 €/m² à compter du 1er janvier 2027 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR LA DEPOSE D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le SDEC ÉNERGIE, ENEDIS et EDF ont signé le 29 juin 2018 une convention de concession dont l'article 3 du cahier des charges annexé précise que : « *Est autorisée l'utilisation du réseau concédé ou l'installation, sur le réseau concédé, d'ouvrages pour d'autres services tels que les communications électroniques à la condition expresse qu'elle ne porte aucune atteinte au bon fonctionnement du service concédé. Cette autorisation fait l'objet de conventions conclues entre chacun des opérateurs des services concernés, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution et fixant notamment le montant des indemnités versées au titre du droit d'usage* ».

Le projet de convention tripartite proposé, réunissant, Enedis en sa qualité de distributeur, Orange en sa qualité d'opérateur de réseau de communications électroniques et le SDEC ÉNERGIE en sa qualité d'AODE a ainsi pour objet d'autoriser Orange à déposer le réseau de communications électroniques constitué de câbles cuivre établi sur des supports du réseau public de distribution d'électricité BT et/ou HTA aériens situés en domaine public, desservant l'ensemble des communes du département du Calvados.

Cette convention, conclue pour une durée de 10 ans à titre gratuit, expose que le service public de la distribution électrique est prioritaire sur les opérations cadrées par cette convention et qu'en conséquence, Orange ne peut s'opposer aux interventions effectuées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre de ses compétences (travaux d'enfouissement, etc.) ou par Enedis dans le cadre de la construction ou de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité.

A noter que les droits et obligations du Syndicat au titre de cette convention sont les suivants :

- Les travaux sous maitrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE sont prioritaires vis-à-vis des travaux de dépose du réseau « cuivre » réalisés par Orange.
- Le SDEC ÉNERGIE reçoit les données cartographiques relatives à la dépose du réseau « cuivre ».
- Le SDEC ÉNERGIE s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées entre les parties, y compris leurs sous-traitants, au titre de cette convention.
- Le SDEC ÉNERGIE s'engage à n'utiliser les informations communiquées par les autres parties qu'aux seules fins d'exécuter la convention.
- Le SDEC ÉNERGIE s'engage à ne pas divulguer les savoir-faire et les connaissances des autres parties.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

CHANGEMENT DE REGIME FACÉ AU 1ER JANVIER 2027

Il est rappelé que le FACÉ (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) est un fonds public créé en 1936 pour aider les communes rurales à développer, moderniser et sécuriser leurs réseaux publics de distribution d'électricité.

Le décret n°2024-1249 du 30 décembre 2024, modifié par le Décret n° 2026-159 du 4 mars 2026, définit les communes pouvant bénéficier des aides du FACÉ.

Ce régime est mis en place pour 6 ans à partir de l'année qui suit le renouvellement général des mandats, soit le 1er janvier 2027 à la suite des élections intervenues en mars dernier.

La liste des communes éligibles doit être fixée par arrêté préfectoral au plus tard le 1er décembre prochain.

26 communes devraient basculer, du régime urbain vers le régime rural d'électrification et inversement.

A noter que le SDEC ÉNERGIE et Enedis ont sollicité d'un commun accord, une dérogation préfectorale pour les communes suivantes :

Nom commune	Régime FACÉ en application de l'article 2 du décret	Régime FACÉ proposé au 1er janvier 2027
Le Molay-Littry	Urbain	Rural
Merville-Franceville-Plage	Urbain	Rural
Troarn	Urbain	Rural
Villers-sur-Mer	Urbain	Rural

Nom commune	Régime FACÉ en application de l'article 2 du décret	Régime FACÉ proposé au 1er janvier 2027
Bourguébus	Rural	Urbain
Évrecy	Rural	Urbain
Fontenay-le-Marmion	Rural	Urbain
Ranville	Rural	Urbain

Toutes les communes concernées ont été rencontrées.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➢ CONCESSIONS GAZ

CONVENTION DE RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE SITUES SUR LA COMMUNE DE SOULEUVRE-EN-BOCAGE

La commune nouvelle de Souleuvre-en-Bocage (commune déléguée de Beaulieu) va être traversée par une canalisation visant à raccorder une unité de production de biométhane au réseau de distribution de gaz naturel situé sur la commune de Vire Normandie.

Le projet de convention proposé a pour objet d'autoriser le rattachement de ces ouvrages au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de Vire Normandie exploité par GRDF.

La convention n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz sur la commune de Souleuvre-en-Bocage et ne lui permet pas de desservir de nouveaux clients consommateurs.

Les ouvrages de raccordement nécessaires sont :

- Canalisations de moyenne pression de type C, de 10 bars en PE (polyéthylène) de Diamètre 160, pour une longueur de 7,85 km.
- Un poste d'injection (comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz) sur la commune de Souleuvre-en Bocage.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés.

Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2031, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

SUIVI DES NEGOCIATIONS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT HISTORIQUE DE CONCESSION GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le contrat de concession de distribution publique de gaz a été signé entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, en 1997 pour une durée de 30 ans. Il arrive à terme au 14 décembre 2027.

Il couvre 112 communes en tout ou partie pour 120 474 clients au 31 décembre 2025 et représente un réseau de 2 499 km.

La valeur brute des ouvrages (toutes natures d'ouvrages confondues) inscrits à l'inventaire atteint 358 M€ et leur valeur nette comptable s'établit à 180 M€.

Monsieur le Vice-Président présente l'état de la situation des négociations et précise qu'un rendez-vous entre les représentants du SDEC ÉNERGIE et ceux de GRDF est prévu le 3 novembre prochain afin d'échanger sur les blocages rencontrés.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

FINANCES

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des finances, présente les travaux de la commission, réunie le 11 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Comité Syndical.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2018 RELATIVE AU TAUX DE REVERSEMENT DU MONTANT DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE A LA COMMUNE DE CONDE-EN-NORMANDIE

Pour rappel, en 2017, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie, est composée des communes déléguées de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille.

Par délibération en date du 23 juillet 2018, la commune nouvelle de Condé-en-Normandie a délibéré pour :

- autoriser le syndicat à percevoir directement la totalité de l'accise sur l'électricité sur la commune de Condé-en-Normandie,
- autoriser le syndicat à conserver la totalité du produit de l'accise pour les communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille ;
- autoriser le syndicat à reverser la totalité du produit de l'accise pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau.

Par délibération en date du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a donc :

- accepté de percevoir directement la totalité de l'accise sur la commune de Condé-en-Normandie ;
- accepté de conserver la totalité du produit de l'accise pour les communes déléguées de La Chapelle-Engerbold, Lenault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille, ce qui représente 30,33% de la totalité de l'accise.
- accepté, pour la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, de reverser la totalité du produit de l'accise à la commune de Condé-en-Normandie, ce qui représente 69.67 % de la totalité de l'accise, mais le pourcentage indiqué dans la délibération était erroné (69.27%)

nb : à noter que le syndicat reverse bien 69,67% de l'accise à la commune

L'erreur matérielle sur ce taux ayant été relevée, il sera proposé de modifier la délibération n° 2018-04/CS/DB-04 en ce sens. (69,67% et non 69,27%).

Le Bureau Syndical émet un avis favorable à cette proposition, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er octobre prochain.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour rappel, le financement par fonds de concours se substitue totalement aux modalités de paiement par « étalement de charges » depuis le 1er janvier 2020.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical devra se prononcer sur les nouveaux projets présentés pour les montants suivants :

- Montant total des travaux : 4 812 839.67 € HT
- Montant de la participation communale : 2 214 627.75 €
  - Montant des fonds de concours : 2 187 844.93 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 26 782.82 €

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er octobre prochain.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL – COMPTES « 458 »

Monsieur le vice-Président rappelle que la réglementation des comptes « 458 » :

- Enregistre les opérations sous mandat dans des comptes de tiers,
- Est ouvert dans la comptabilité du mandataire qui exerce, en vertu d'une convention, tout ou partie des attributions de la maitrise d'ouvrage pour le compte du mandat,
- Est subdivisé de manière à identifier les opérations de dépenses (4581) de celles de recettes (4582),
- Dispose d'une imputation étendue pour millésimer les opérations,
- Correspond à des opérations neutres et en équilibre.

Considérant les besoins de crédits supplémentaires pour prendre en charge des travaux d'effacement des réseaux (8 dossiers supplémentaires pour un montant de 750 000€), la commission propose une décision modificative n° 1 du Budget principal modifiant les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Numéro de chapitres	Numéro de comptes	Libellé	Montant avant virement	Montant du virement	Montant après virement
Dépenses	Investissement	4581	4581626	Opérations sous mandats – Génie civil	1 500 000€	+450 000€	1 950 000€
Recettes	Investissement	4582	4582626		350 000€	+450 000€	800 000€
Dépenses	Investissement	4581	4581826	Opérations sous mandats – Eclairage public	300 000€	+300 000€	600 000€
Recettes	Investissement	4582	4582826		300 000€	+300 000€	600 000€

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er octobre prochain.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGIE « MOBILITE DURABLE »

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, le Comité Syndical a confirmé, lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget primitif, le positionnement du SDEC ÉNERGIE en faveur de la Mobilité durable.

Les élus du syndicat ont ainsi validé l'orientation budgétaire n°3 visant à poursuivre le déploiement du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhiculés électriques et la proposition de doter le budget annexe « Mobilité durable » d'une subvention d'investissement de 2.5 M€.

Cette décision stratégique de versement d'une subvention d'investissement est également mentionnée dans la délibération spécifique en date du 24 février 2026 relative aux subventions versées à des tiers publics et privés.

Lors de l'exécution de cette délibération, la Paierie départementale a rejeté l'émission du titre de recette correspondant au versement de la subvention d'investissement au motif qu'une délibération spécifique du Comité Syndical devrait être prise.

Considérant que le rôle du SDEC ÉNERGIE, sollicité par les communes, est d'accompagner le déploiement de la mobilité électrique sur l'ensemble du territoire, dans une logique de service public sans recherche de profit mais avec le souci de tendre vers un équilibre financier du service de recharge proposée aux usagers.

La volonté du SDEC ÉNERGIE est de garantir à chaque citoyen, quel que soit son lieu de résidence ou son niveau de revenu, un accès juste, fiable et abordable à la mobilité électrique.

Après échanges avec les services de la Préfecture ; il est proposé de soumettre au Comité Syndical du 1er octobre prochain, une délibération spécifique qui confirme la volonté des élus d'attribuer une subvention d'investissement au budget annexe « Mobilité durable » pour un montant de 2 500 000.00 € net de taxe.

Le Bureau Syndical valide cette proposition qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical, le 1er octobre prochain.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 9 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 < 48 K€ TTC

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagées dans la 5ème tranche 2026, dont les coûts sont inférieurs à 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension / Renouvellement	177	497 735 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	1	25 587 €
	Programme 100% LED	1	2 859 €
Signalisation Lumineuse		7	19 710 €
TOTAL		**186**	**545 891 €**

La liste détaillée des opérations a été adressée aux élus en amont de la séance.

Le Bureau Syndical prend acte de cette tranche de travaux < 48k€ TTC.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 5EME TRANCHE DE TRAVAUX 2026 ≥ 48 K€ TTC

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux pour la réalisation des projets suivants :

Programme travaux	COLLECTIVITE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (Eclairage Public)	LUC-SUR-MER		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AMENAGEMENT PLACE GAMBETTA	115 485 €
TOTAL				115 485 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	THURY-HARCOURT-LE-HOM	THURY-HARCOURT	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DE LA PLAINE DE JEUX	71 675 €
			RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE D'HONNEUR	104 722 €
TOTAL				176 397 €
MONTANT TOTAL DES 3 PROJETS				291 882 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la cinquième tranche de travaux d'éclairage public 2026 pour les projets ≥ 48 000 € TTC (Extension-Renouvellement, renouvellement des foyers de plus de 30 ans) pour un montant de 291 882 € TTC ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.*

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE DE STABILITE MECANIQUE DES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE

Le SDEC ÉNERGIE, le syndicat d'énergies de la Manche (SDEM 50) et le syndicat d'énergies de l'Orne (Te 61), tous trois exploitants du réseau d'éclairage public pour le compte des collectivités qui leur ont transféré la compétence dans ce domaine, ont souhaité fédérer leur action en se regroupant afin de contrôler la stabilité des mâts d'éclairage public.

Concernant le réseau de signalisation lumineuse, le SDEC ÉNERGIE et le Te 61 sont tous deux exploitants du réseau pour le compte des collectivités dans le cadre d'un transfert de compétence. Le SDEM 50 ne disposant pas, à ce jour, de la compétence statutaire en matière de signalisation lumineuse, ne participe pas au groupement pour ce volet.

Les trois syndicats, dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour envisager des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, pour lancer une consultation commune pour la prestation décrite ci-dessus.

La convention constitutive de groupement de commandes, qui se terminera à la fin de l'exécution du marché définit les modalités de désignation et les missions du coordonnateur du groupement et celles des membres.

Le SDEC ÉNERGIE désigné coordonnateur de ce groupement n'appliquera pas de frais de gestion.

Le planning prévisionnel de la mise en œuvre de ce marché est présenté comme suit :

- Septembre 2026 : Elaboration et validation de la convention,
- Octobre 2026 : Lancement de la consultation,
- Novembre 2026 : Analyse des offres et attribution,
- CAO du 24 novembre 2026 : Présentation pour attribution,
- Janvier 2027 : Démarrage effectif du marché.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la constitution d'un groupement de commandes composé du syndicat d'énergies de l'Orne (Te 61), du syndicat d'énergies de la Manche (SDEM 50) et du SDEC ÉNERGIE ;*
- *ACTE que le SDEC ÉNERGIE est coordonnateur de ce groupement et qu'il n'appliquera pas de frais de gestion ;*
- *ADOPTE la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle de stabilité mécanique des supports d'éclairage public et de signalisation lumineuse ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

RESSOURCES

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge des ressources, présente les travaux de la commission, réunie le 9 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Comité Syndical.

➢ Ressources Humaines

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSIONS DE POSTES ET CREATION D'UN POSTE

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suppression de postes :

À la suite des départs en retraite en 2026 des agents occupant les emplois permanents à temps complet ci-dessous, il sera proposé la suppression des postes correspondants :

Délibération Création de poste	Emploi	Grades ou cadre d'emploi	Date de suppression
07/07/2023	Directeur Réseaux	Ingénieur en chef	01/10/2026
30/06/2017	Assistant(e) Raccordement	Adjoint administratif principal de 1ère classe	01/10/2026

Conformément à la règlementation, l'avis des membres du Comité Social Territorial (CST) a été sollicité en séance du 15 septembre dernier.

Création d'un poste :

Dans le cadre des orientations stratégiques, le SDEC ÉNERGIE mesure tout l'enjeu de préserver sa solidité financière pour continuer à réaliser les projets et les actions en faveur des réseaux et de la transition énergétique. Pour cela, l'objectif de maintenir son niveau de recettes historiques et de diversifier ses ressources financières se concrétise par la création d'un poste de Chargé(e) de financement, rattaché au DGA Ressources et Concessions, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Parmi les éléments du constat, citons :

- La baisse des recettes historiques notamment de l'accise sur l'électricité et le FACÉ,
- La nécessité à rechercher de nouvelles sources de financements,
- La complexité du montage de certains dossiers de demande de financement (ex : fonds européens),
- Le temps passé pour le montage et le suivi des dossiers de financement.

Ses missions principales :

- Contribuer à l'instruction des dossiers de subvention,
- Assurer le suivi administratif des financements,
- Aider à la préparation et suivre le versement des Redevances de concession R1 & R2,
- Participer à la veille documentaire.

Cette création de poste a été présentée aux membres du Comité Social Territorial (CST) le 15 septembre dernier (avis non obligatoire).

Le Bureau Syndical valide cet ajustement du tableau des effectifs qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 1er octobre 2026.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique, les dispositions de l'article L. 332-13 du même code prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent :

- autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel

ou

- indisponibles en raison :
  - a) d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
  - b) d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ce dispositif permet au syndicat :

- D'internaliser le recrutement et de ne pas recourir aux services payants du Centre de Gestion du Calvados (frais supplémentaires et profils de candidats pas toujours adaptés aux besoins spécifiques du syndicat),
- De compenser les absences à venir à court terme (ex : pour motif de maternité).

Les contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer et peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

La Présidente, en tant que chef des services, est habilitée à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

DEMANDE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE

La Présidente est saisie d'une demande d'un agent qui souhaite donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Pour des raisons de « sécurité financière », ce dernier écarte la possibilité de démissionner et demande la conclusion d'une convention de rupture conventionnelle.

Les motivations de l'agent et les conséquences, notamment financières pour les deux parties sont présentées aux élus.

Madame la Présidente souhaite l'avis du bureau sur ce sujet afin de prendre une décision de principe qui devra s'appliquer aux demandes similaires qui pourraient être formulées par d'autres agents.

Après quelques échanges et notamment après avoir évoqué les coûts découlant de cette procédure (indemnité, chômage si besoin, nouveau recrutement et formation nouvel agent), le Bureau Syndical, à la majorité (par 21 voix CONTRE la mise en œuvre de ce mécanisme et 2 ABSTENTIONS) prend la décision de principe de ne pas accepter les ruptures conventionnelles à la demande des agents.

REMUNERATION DES AGENTS DU SDEC ÉNERGIE BENEFICIANT DE CREDITS D'HEURES ET D'AUTORISATIONS D'ABSENCE AU TITRE D'UN MANDAT D'ELU LOCAL

Le statut de l'élu local, dans sa version mise à jour en 2026, prévoit un certain nombre de garanties aux élus dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ces garanties, qui visent à permettre à l'élu de pouvoir consacrer un minimum de temps au service de sa collectivité, prennent en pratique la forme d'autorisations d'absence et de crédits d'heures.

Les autorisations d'absence concernent :

- les séances plénières du conseil municipal,
- les réunions de commissions instituées par délibération du conseil municipal,
- les réunions des assemblées délibératives et des bureaux des organismes où l'élu représente la commune (syndicats, communautés, métropoles, SEM, sociétés publiques locales ...),
- les réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux où l'élu a été désigné ou élu pour représenter des collectivités territoriales ou des établissements publics en relevant,
- les commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret et fêtes légales des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre,
- les missions accomplies dans le cadre d'un mandat spécial.

L'employeur (public ou privé) est obligé de laisser à l'élu le temps nécessaire pour se rendre à la réunion et y participer mais n'est pas tenu de payer ces périodes d'absence.

Les crédits d'heures doivent permettre à l'élu de « disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège ».

Le volume trimestriel des crédits d'heures dépend de la nature du mandat et de l'importance démographique de la collectivité.

L'employeur (public ou privé) est tenu d'accorder ce crédit d'heures aux élus qui en font la demande mais, désormais, l'employeur peut rémunérer ce temps d'absence, même s'il n'y est pas tenu.

Pour les agents du SDEC ÉNERGIE qui exercent un mandat d'élu local, aucune disposition particulière ne prévoit aujourd'hui la rémunération des autorisations d'absence et/ou crédits d'heures.

Le Comité Social Territorial (CST) sollicité le 15 septembre dernier à ce sujet a émis un avis défavorable à la rémunération des crédits d'heures et un avis favorable à la rémunération des autorisations d'absence.

Pour la rémunération des autorisations d'absence, le CST propose de les limiter à 8 heures par mois.

Après de nombreux échanges autour des pratiques du secteur privé, des difficultés liées à l'engagement dans la vie locale des actifs, de la marque employeur à faire valoir, des indemnités déjà perçues par les élus les plus sollicités, de la nécessité de garantir une équité de traitement des agents et l'avis du CST, le Bureau Syndical :

- *à la majorité (par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE), décide de proposer au Comité Syndical du 1er octobre prochain de se prononcer sur la possibilité de rémunérer les autorisations d'absence dans la limite de 8h/mois,*
- *à l'unanimité, décide de proposer au Comité Syndical du 1er octobre prochain de ne pas rémunérer le temps d'absence autorisé dans le cadre de crédits d'heure.*

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

À la suite du renouvellement des assemblées délibérantes après les élections municipales, les collectivités territoriales et établissements publics disposent d'un délai de six mois pour organiser un débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Cette obligation, prévue par le Code général de la fonction publique (Art. L. 827-12) permet à chaque nouvelle assemblée de se saisir des enjeux de la PSC et de définir ou actualiser la politique de la collectivité.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur :

- les enjeux de la protection sociale complémentaire des agents,
- les dispositifs existants au sein de la collectivité,
- les perspectives d'évolution en matière de participation employeur, tant en prévoyance qu'en santé,
- les obligations réglementaires en vigueur et à venir.

Cette information constitue une étape importante pour engager une réflexion sur la politique sociale de la collectivité et les conditions de protection des agents territoriaux.

Même s'il ne donne pas lieu à une délibération décisionnelle, ce débat doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une présentation formalisée.

Le rapport correspondant a été transmis aux élus préalablement à la réunion.

Il est rappelé, qu'à ce jour, le SDEC ÉNERGIE propose à ses agents les participations suivantes :

➢ **Pour la prévoyance :**

- 50,00 € bruts par mois pour un agent dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 450 ;
- 40,00 € bruts par mois pour un agent dont l'indice majoré est compris entre 450 et 600 ;
- 30,00 € bruts par mois pour un agent dont l'indice majoré est au-delà de 600.

➢ **Pour la santé :**

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE a été établi par délibération du 5 juillet 2024 à hauteur de 15,00 € net par agent et par mois.

Le Bureau Syndical valide l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Comité Syndical du 1er octobre prochain.

PLANS DE FORMATION PREVISIONNELS 2026-2027

Les plans de formation prévisionnels 2026 et 2027 du SDEC ÉNERGIE s'inscrivent d'une part, dans le cadre de la réforme statutaire instaurée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et d'autre part, dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001, dont l'un des objectifs est le maintien et le développement des compétences des agents.

Ces plans de formation, équilibrés et mobilisant tous les services, ont été élaborés dans le respect des orientations stratégiques et de la réalisation des missions dévolues aux agents, en tenant compte des souhaits des agents formulés lors de l'entretien professionnel, soumis à l'approbation du responsable hiérarchique, qui doit définir l'année et la priorité.

La collecte et l'enregistrement des demandes ont été réalisés par le service Ressources Humaines, avant d'être présentées et analysées avec la Direction Générale,

Les évaluations professionnelles 2025 ont conduit à prioriser certaines actions autour des thématiques suivantes : Hygiène et sécurité, Formations d'intégration, Energie, Informatique.

L'ensemble de ces actions sera mis en œuvre sur la période 2026/2027, sous réserve des nécessités de service inhérentes au syndicat et dans le respect des enveloppes budgétaires dédiées, auxquelles vient s'ajouter la cotisation obligatoire au CNFPT (0.9 % de la masse salariale).

L'avis favorable du Comité Social Territorial a été enregistré le 15 septembre dernier.

Le Bureau Syndical prend acte de ces plans de formation prévisionnels et en valide l'inscription à l'ordre du jour du Comité Syndical du 1er octobre prochain.

MOBILITES BAS CARBONE

Madame Florence COTHIER, Vice-Présidente en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 7 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE) - 2026 – AIDE FINANCIERE - COMMUNE DE REUX

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande d'intégration au Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivante :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Observations	Puissance Points de charge (PDC)	Décision commission
29/07/2026	**REUX**	Demande d'intégration au SDIRVE	Intégration au SDIRVE en 2026 : équipement d'un parking, logement en location, mairie et salle communale	30 kVA	Refus pour intégration au SDIRVE 2026

Cette borne n'étant pas inscrite dans le programme du SDIRVE 2023/2027 et la commission ayant considéré que rien ne justifiait l'ajout de cette infrastructure dans le schéma, qui rappelons-le, induit une prise en charge totale par le syndicat des frais d'investissement et de fonctionnement, la commission propose de ne pas intégrer cette nouvelle borne au SDIRVE.

En revanche, un accompagnement financier peut être envisagé si la commune maintient son souhait de voir implanter cette nouvelle borne sur son territoire et accepte d'en financer une partie et si le Comité Syndical dote la régie « Mobilité Durable » de la subvention d'investissement prévue au budget principal 2026.

Madame la Présidente soumet cette proposition au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *REJETTE la demande d'intégration au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 du projet de borne de la commune de Reux ;*
- *DECIDE d'accorder une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement de ce projet, sous réserve de l'autorisation du Comité Syndical de doter la régie « Mobilité Durable » de la subvention d'investissement prévue au budget principal 2026 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront alors imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDE FINANCIERE POUR LA CREATION DE BORNES DE RECHARGE HORS SDIRVE : VENDEUVRE – SOULEUVRE-EN-BOCAGE (BENY BOCAGE)

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes d'implantation de bornes hors Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes :

Collectivité	Demande	Puissance Points de charge (PDC)	Montant des travaux	Aide apportée
VENDEUVRE	Mise en place de deux bornes 7 kva (rue du Château et à Escures-sur Favières, rue principale)	2 x 7 kVA	13 528,00 €	20 %
SOULEUVRE-EN-BOCAGE *(LE BENY-BOCAGE)*	Mise en place d'une borne VAE	4 x 1,5 kVA	9 498,38 €	20 %

Considérant que ces nouvelles bornes ne sont pas inscrites dans le programme du SDIRVE 2023/2027, le SDEC ÉNERGIE ne peut prendre en charge la totalité des frais relatifs à l'acquisition et à l'installation de ces nouvelles infrastructures mais peut apporter une aide financière de 20% sur les coûts d'investissement et de fonctionnement des bornes installées, conformément au guide des contributions et aides financières.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, sous réserve de l'accord des collectivités concernées et de l'autorisation du Comité Syndical de doter la régie « Mobilité Durable » de la subvention d'investissement prévue au budget principal 2026, d'apporter une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement de ces nouvelles bornes.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accepter la réalisation des projets d'installation de bornes sur les communes de Vendeuvre et Souleuvre-en-Bocage (Le Bény-Bocage) ;*
- *DECIDE d'accorder une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement de ces nouvelles infrastructures situées sur les communes de Vendeuvre et de Souleuvre-en-Bocage, sous réserve de l'autorisation du Comité Syndical de doter la régie « Mobilité Durable » de la subvention d'investissement prévue au budget principal 2026 ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront alors imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRANSITION ENERGETIQUE

Madame Camille VERNET-MORIN, Vice-Présidente en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission réunie le 10 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « PROGRES »

Madame la Vice-Présidente rappelle que le SDEC ÉNERGIE a lancé un appel à projets « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), en 2022 (12 lauréats), 2023 (11 lauréats), 2024 (8 lauréats) et 2025 (7 lauréats).

Devant l'intérêt des communes pour ce programme, et compte tenu du contexte favorable à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, le SDEC ÉNERGIE souhaite de nouveau renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments en lançant un nouvel appel à projets visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

Les montants des aides proposées sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 100 000 €	Aide de 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 75 000 €

** en sus de cette aide, la CUCM valorise les CEE du projet et les reverse directement à la collectivité concernée.*

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement et assurer 40 % de gain minimum après travaux.

L'appel à projets sera lancé le 30 septembre 2026. La date limite de dépôt des candidatures est fixé au 31 mai 2027.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement d'un appel à projets « PROGRES » ;*
- *APPROUVE le règlement type de l'appel à projets « PROGRES » ;*
- *APPROUVE le calendrier de l'appel à projets « PROGRES » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « SPRINT »

Le SDEC ÉNERGIE constate que les équipements sportifs des collectivités sont très utilisés et présentent des problématiques de confort, d'éclairage intérieur ou d'enveloppe mal isolée.

A l'instar de PROGRES, il est proposé d'accompagner les collectivités qui souhaitent rénover leurs équipements sportifs (gymnases, halles des sports, dojos, salle de gymnastique, salle de ping-pong, tennis couvert, ...) dans le cadre d'un appel à projets dédié, dit « SPRINT » (Solution Pour la Rénovation des Infrastructures sporTives).

Les montants des aides proposées, adoptées dans le guide des contributions et aides financières 2026, sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer*	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 40 000 €	Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 30 000 €

** en sus de cette aide, la CUCM valorise les CEE du projet et les reverse directement à la collectivité concernée.*

Les collectivités candidates devront se conformer et assurer 40 % de gain minimum après travaux.

L'appel à projets sera lancé le 30 septembre 2026. La date limite de dépôt des candidatures est fixé au 31 mai 2027.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement d'un appel à projets « SPRINT » ;*
- *APPROUVE le règlement type de l'appel à projets « SPRINT » ;*
- *APPROUVE le calendrier de l'appel à projets « SPRINT » ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION RELATIVE AU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE-BOCAGE INTERCOM

Le SDEC ÉNERGIE, notamment par l'animation de la Commission Consultative pour la Transition Energétique, se positionne comme un acteur majeur pour accompagner les EPCI dans la coordination des actions de Transition Energétique de leur territoire. Il souhaite ancrer ce positionnement dans la durée, notamment en continuant d'accompagner les EPCI dans leur révision de PCAET, dans le champ de ses compétences.

Le SDEC ÉNERGIE doit définir ses nouvelles modalités d'accompagnement pour cette phase de révision. Les nouvelles modalités doivent permettre :

- de gagner en efficacité grâce aux outils qui seront développés par EFFICACITY et ENERGIES DEMAIN, dans le cadre d'une convention R&D visant notamment à automatiser le traitement et le rendu des données climat-air énergie de l'Observatoire régional afin de produire le diagnostic et la stratégie du PCAET,
- de rendre les PCAET plus opérationnels, particulièrement en matière d'énergie, facilitant la mise en œuvre d'actions sur le territoire,
- de recentrer l'accompagnement du syndicat principalement sur le volet énergétique du PCAET,
- d'intégrer les nouveaux enjeux liés à la 3ème Programmation Pluriannuelle de l'Energie, à la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 et aux évolutions générales du marché de l'énergie (ex : zones d'accélération des énergies renouvelables, développement des réseaux de chaleur et de froid, nouvelles formes de valorisation de l'énergie).

Il importe de tester ces nouveautés sur un territoire pour définir le plus précisément possible les modalités d'accompagnement qui pourront être appliquées auprès d'autres EPCI.

Au regard de l'antériorité des partenariats, et du calendrier de révision du PCAET prescrit, la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, accompagnée de 2018 à 2020 pour l'élaboration de son PACET et en 2022 pour son bilan à mi-parcours, est proposée pour bénéficier d'un accompagnement à titre expérimental.

Pré-Bocage Intercom continue d'être un partenaire privilégié du SDEC ÉNERGIE, par l'engagement dans une démarche « PACTE », programme d'accompagnement des collectivités à la transition énergétique, depuis 2022.

Son PCAET est arrivé à échéance en février 2026 et Pré-Bocage Intercom a délibéré en faveur de son évaluation et de sa révision le 17 décembre 2025.

Le contenu de l'accompagnement est détaillé dans la convention d'une durée de 2 ans. Il consiste en particulier à :

- mettre à jour le diagnostic climat-air-énergie
- adapter l'ancienne stratégie aux nouvelles données de l'Observatoire régional et concevoir une nouvelle stratégie coconstruite avec les élus de Pré-Bocage Intercom, tenant compte des nouvelles orientations nationales et régionales.
- contribuer à la révision et la consolidation du plan d'actions sur la thématique énergie.

A noter que le SDEC ÉNERGIE est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2025 par la FNCCR et EFFICACITY pour expérimenter des outils automatisés pour les démarches de planification énergétique.

Madame la Présidente soumet cet accompagnement à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'accompagner Pré-Bocage Intercom dans la révision de son PCAET, d'après les modalités prévues dans la convention s'y rapportant ;*
- *DECIDE qu'à titre expérimental, aucune contribution financière ne sera demandée en contrepartie ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROJET DE CREATION D'UNE SEML ENR

Madame la Présidente propose un point d'étape du projet de création d'une SEML pour favoriser le développement des projets de production d'énergies renouvelables.

Les futurs actionnaires sont rappelés :

Actionnaires publics	Actionnaires privés
▪ SDEC ÉNERGIE, ▪ Conseil départemental, ▪ Caen la mer	▪ Caisse des Dépôts et Consignations, ▪ SEML Normandie Aménagement, ▪ Crédit Mutuel de Normandie, ▪ Caisse d'Epargne Normandie, ▪ Energie Partagée Investissement

La rédaction des statuts et du pacte d'associés est en phase de finalisation avec les futurs actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel prévoit la réalisation de 20 projets (11 projets photovoltaïques, 4 projets éoliens, 5 grappes de projets bois-énergie) sur une période d'investissement de 5 ans (2027-2031).

Ce portefeuille de projets représente 228 millions d'euros d'investissements, financés en grande partie par emprunt bancaire (environ 80%).

Le capital de la SEML s'élèverait à 7.7 millions d'euros, correspondant à l'apport en investissement de la SEML dans les projets et à ses charges de fonctionnement (dont moyens humains à hauteur de 2.5 ETP (Equivalent Temps Plein)).

Le taux de rentabilité interne (TRI) prévu sur la période d'opération de 39 ans s'élève à 5.82%.

Calendrier prévisionnel :

- Novembre 2026 : délibérations d'engagement des actionnaires privés (sauf Normandie Aménagement),
- Décembre 2026 : délibérations d'engagement des actionnaires publics,
- Janvier-avril 2027 : création de la société (Assemblée Générale constitutive, inscription au registre du commerce, recrutements...).

Le SDEC ENERGIE qui coordonne la création de la société d'économie mixte se félicite de l'avancée du projet : partenaires extérieurs identifiés, accord de participation obtenus, plan d'affaires consolidés, relations avec les porteurs de projets bien engagées, statuts et pactes d'associés rédigés ; ...

L'essentiel du cadre juridique et financier fait l'objet d'un consensus entre les 3 actionnaires et est validé par les actionnaires privés, mais il reste quelques points en discussion. Ces derniers sont stratégiques et demande un positionnement politique pour être arbitrer ; il s'agit notamment de la gouvernance de la SEM.

Les discussions lors du dernier comité de pilotage ont montré des divergences de points de vue sur cette question et des positionnements que chacun trouvera légitimes mais qu'il faut encore faire converger dans l'intérêt de nos territoires.

Par ailleurs, les élus du bureau syndical sont informés que la création de la société publique locale (SPL) par le conseil départemental et la communauté urbaine est imminente (validation par les instances le 30 septembre pour le conseil départemental et en novembre pour la communauté urbaine) ; il ne reste donc plus aucune marge de négociation pour moduler l'objet de la SPL. Force est de constater que les réserves émises par le syndicat sur le risque de concurrence entre cette société et l'accompagnement proposé par le syndicat, outil de mutualisation au service de toutes les communes du territoire n'ont pas été entendues.

Départ de Mesdames Edith ABDESLAM, Béatrice TURBATTE et Camille VERNET-MORIN.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Philippe LEDAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie 11 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 6EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2026, pour l'effacement coordonné des réseaux suivant, pour un montant de 24 313 € TTC.

VILLE	Catégorie Commune (FACE)	PROJET	LINEAIRE GLOBAL DE VOIRIE 2026	LINEAIRE DU PROJET	LINEAIRE DE VOIRIE 2025-2026	COUT DU PROJET TTC	OBSERVATIONS / PRIORISATION
POTIGNY	C	RUE DU MARCHE - PHASE ECLAIRAGE PUBLIC	100	100	100	24 313 €	Finalisation du dossier par la pose du matériel d'éclairage public à la Toussaint 2026 (coordination avec l'aménagement de voirie)

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la sixième tranche de travaux 2026 d'effacement coordonné des réseaux (1 projet, pour un montant de 24 313 € TTC) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 1ERE TRANCHE 2027

La commission propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2027, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 48 projets, pour un montant de 9 722 898 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la première tranche de travaux 2027 d'effacement coordonné des réseaux (48 projets, pour un montant de 9 722 898 € TTC) ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 6EME TRANCHE 2026

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2026, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 29 projets, pour un montant de 636 021 € HT, dont 158 271 € HT de renforcement nécessaire à 7 projets d'extension et 477 750 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE la sixième tranche de travaux 2026 de raccordement au réseau public d'électricité proposée (29 projets, pour un montant de 636 021 € HT) ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur des conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage à mettre en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces conventions sont basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ESQUAY-NOTRE-DAME	Le Duc Guillaume - Tranche II 20 lots	SAS TERRANEA	Pose de 212 ml de réseaux BT souterrains et coffrets de branchements aux droits de chacun des lots.	34 648,07 €
LE BREUIL-EN-AUGE	Le Bois de Mieux 35 lots	SARL RESIDENCE LE BOIS DE MIEUX	Pose de 513 ml de réseau BT souterrain et d'un coffret par lot pour branchement C5	66 392,05 €
THAON	Le Château d'Eau 26 lots	SASU CREADIMM DEVELOPPEMENT 2	Poses de 326 ml de réseaux BT souterrains + coffrets de branchements aux droits de chacun des lots, y compris pour une future armoire de commande Eclairage Public.	48 440,55 €
		TOTAL		**149 480,67 €**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces dossiers.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ADOPTE les trois conventions de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage proposées permettant la réalisation par les lotisseurs ou aménageurs privés des dessertes intérieures en communes rurales, pour un montant de 149 480,67 € HT ;*
- *DIT les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autoriser à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LE SDEC ÉNERGIE SOUS MANDAT POUR COMPTE DE TIERS (COLLECTIVITES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de réalisation de travaux d'effacement coordonné des réseaux par le SDEC ÉNERGIE sous mandat pour le compte de tiers (collectivités) :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par le mandat	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CABOURG	A	Avenue Charles de Gaulles	EP	412 200,00 €	1 800 €	0.4 %
CAEN	A	Rue Eugène Maes	EP	194 316,37 €	52 310,60 €	27 %
		Secteur rue du Chemin Vert / Authie	EP	481 498,93 €	58 870,99 €	12 %
PONT-L'EVEQUE	A	Rue de Brossard et avenue de la Libération T1	EP	150 308,71 €	25 226,45 €	17 %

Les projets de conventions ont été joints en annexe de la note de synthèse, adressée aux élus avec leur convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux « Avenue Charles de Gaulles » à Cabourg, « Rue Eugène Maes » et « Secteur rue du Chemin Vert / Authie » à Caen et « Rue de Brossard » et « Avenue de la Libération T1 » à Pont-L'Evêque ;*
- *ADOPTE les conventions correspondantes ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération sont imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

SENSIBILISATION, SERVICES AUX USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Madame Isabelle LEROY, Vice-Présidente en charge de la sensibilisation, des services aux usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 11 septembre 2026 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT "EXPERIENCES COMMUNES"

Madame la vice-Présidente précise qu'Expériences Communes est une association qui a pour objet de promouvoir un aménagement rural dans un esprit de développement durable en Normandie par l'organisation de visites de réalisations communales à l'attention des élus.

Celle-ci a sollicité une aide financière du Syndicat pour soutenir son activité, amplifier la dynamique et mettre en œuvre des visites de sites dans le Calvados et toute la Normandie.

Le SDEC ÉNERGIE et Expériences Communes proposent de travailler en partenariat sur la sensibilisation des élus à l'échelle du Calvados sur les sujets de transition énergétique, par des actions complémentaires, conjointes et concertées, en coopérant mutuellement afin de :

- faciliter le partage d'expériences entre élus de petites communes,
- favoriser la montée en compétence des élus locaux,
- favoriser l'émergence de projets communaux en faveur de la transition écologique et énergétique.

Au travers la convention proposée, le SDEC ÉNERGIE et l'association s'engagent respectivement à :

Engagements du SDEC ÉNERGIE	Engagements d'Expériences communes
• Communiquer les besoins des communes • Faciliter l'identification des réalisations communales à visiter • Communiquer sur le partenariat • Diffuser auprès des élus les invitations à des visites • Verser une subvention de 2 500 € pour 1 an.	• Collaborer avec les agents pour apporter son expertise et organiser des visites de réalisations communales • Informer de l'agenda et thématiques des visites organisées, • Mettre à disposition les documents partagés dans le cadre des visites organisées en dehors du partenariat, • Diffuser auprès des élus de son réseau les invitations à des ateliers de la Fabrique énergétique.

Madame la Vice-Présidente précise que les visites proposées sont particulièrement intéressantes et qu'elle participera à la prochaine organisée le mercredi 14 octobre 2026 à Bretteville-sur-Laize portant sur la thématique : « Logement et économies d'énergie : isoler avec des matériaux durables ».

Madame la Présidente propose d'attribuer à l'association « Expériences Communes » une aide financière de 2 500 € pour 2027 et de valider la convention de partenariat proposée.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer à l'association « Expériences Communes » une aide financière de 2 500 € pour 2027 et de valider la convention de partenariat, pour une durée d'un an ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, après études des dossiers par la commission, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT :

➢ **SOLIHA :**

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	Auto-financement *(aide du SDEC incluse)*	DPE		Montant de l'aide proposée *(Frais d'accompagnement inclus de 300€)*
						Avant Travaux	**Après Travaux**	
SOL-2026-12	Saint Rémy sur Orne	Très modestes	X	22 722 €	15 %	E	C	2 300 €
SOL-2026-13	Petiville	Très modestes	X	44 131 €	18 %	F	C	2 300 €
SOL-2026-14	Luc sur mer	Très modestes	X	22 520 €	9 %	F	D	2 300 €
SOL-2026-15	Laize-Clinchamps	Modestes	X	38 842 €	36 %	F	D	1 300 €
TOTAL								**8 200 €**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution des quatre aides ci-dessus, pour un montant total de 8 200 € pour les dossiers déposés par SOLIHA (frais d'accompagnement inclus) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➢ **CDHAT :**

Référence du dossier	Commune	Ressources	Achat de – de 2 ans	Montant des travaux TTC	Auto-financement *(aide du SDEC incluse)*	DPE		Montant de l'aide proposée *(Frais d'accompagnement inclus de 300€)*
						Avant Travaux	**Après Travaux**	
CDH-2026-11	Mouen	Modestes	X	43 000 €	35%	G	A	Rejet
CDH-2026-12	Landelles et Coupigny	Très modestes		33 000 €	32%	G	D	2 300 €
CDH-2026-13	Vire-Normandie (Vire)	Très modestes	X	25 000 €	37%	F	D	Rejet
CDH-2026-14	Valdallière (Vassy)	Très modestes	X	71 029 €	2%	G	A	2 300 €
CDH-2026-15	Valdallière (Vassy)	Très modestes		51 248 €	21%	G	C	2 300 €
CDH-2026-16	Condé en Normandie (Lénault)	Très modestes		25 000 €	46%	F	D	2 300 €
TOTAL								**9 200 €**

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'attribution des quatre aides ci-dessus, pour un montant total de 9 200 € pour les dossiers déposés par le CDHAT (frais d'accompagnement inclus) ;*
- *APPROUVE les rejets des dossiers CDH-2026-11 et CDH-2026-13, car ces dossiers ne remplissent pas les conditions d'éligibilité ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « SOLENE » 2026 - PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A CARACTERE SOCIAL

La réhabilitation des logements communaux est un levier de lutte contre la précarité énergétique et de dynamisation des territoires ruraux.

L'objectif de ce nouvel appel à projets « SOLENE » (SOlidarité Logement ENErgie) est de favoriser la mise à disposition de logements performants, peu consommateurs d'énergie, à destination d'un public vulnérable, en apportant une aide financière aux communes du Calvados pour les travaux de rénovation énergétique de leurs logements à caractère social.

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant des aides accordées, défini par le Comité Syndical dans le guide des contributions et aides financières 2026, dépend de la classe énergétique atteinte après travaux :

- 10 000 € pour les classes A et B ;
- 7 500 € pour les classes C ;
- 5 000 € pour les classes D.

La date de lancement de l'appel à projets est fixée au 30 septembre 2026. Les candidatures devront parvenir au SDEC ÉNERGIE avant le 31 mai 2027.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE du lancement de l'appel à projets « SOLENE » ;*
- *APPROUVE le règlement de l'appel à projets « SOLENE » ;*
- *APPROUVE le calendrier de l'appels à projets 2026 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans aucune observation, Madame la Présidente lève la séance à 12h40.

Le Secrétaire de séance,

Jean LEPAULMIER

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE